



GROUPEMENT NATIONAL des DIRECTEURS GÉNÉRAUX d'ASSOCIATION DU SECTEUR EDUCATIF, SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

Communiqué de presse

Le social et le médico-social ne sont pas solubles dans le sanitaire !

Le Groupement National des Directeurs Généraux d'Association (GNDA), après avoir pris acte de la décision unilatérale du Ministère des Solidarités et de la Santé de fusionner l'ANESM au sein de la HAS tout en regrettant la forme et le fond d'une telle décision, constate que la première lecture, à l'Assemblée Nationale, du PLFSS 2018 n'a pas pris en compte les propositions légitimes des fédérations et groupements du secteur dont le but est simplement d'assurer la reconnaissance des spécificités de l'évaluation des activités sociales et médico-sociales.

Contrairement à ce que vous déclarez, Madame la Ministre de la santé et des solidarités devant l'Assemblée Nationale, l'absorption de l'ANESM par l'HAS n'était pas décidée depuis plusieurs années ! Le social et le médico-social ne peuvent être traités, en matière d'évaluation de la qualité, dans la confusion avec les pratiques du champ sanitaire ! L'organisation actuelle de la HAS ne permet pas d'intégrer le social et le médico-social en garantissant la préservation de la dynamique évaluative que ses acteurs ont su développer depuis 2002 !

Deux points apparaissent essentiels à intégrer à l'article 51 du PLFSS pour éviter que le secteur social et médico-social ne subisse ces manœuvres brutales comme un signe de mépris et ne se démobilise de l'exigence d'améliorer la qualité de ses actions :

1. Une **évolution de la composition du collège de la HAS** – actuellement exclusivement sanitaire – pour apporter les garanties de préserver la continuité du dispositif salué par le récent rapport de l'IGAS¹ : Nous réitérons ici notre proposition d'ajouter au collège deux représentants (parité oblige) des acteurs du social et du médico-social en portant de 3 à 5 les membres désignés « *par les ministres en charge de la santé et de la sécurité sociale* ».
2. La précision, dès la loi de financement de la sécurité sociale, de la **composition de la commission** réglementée afin de maintenir la mobilisation de toutes les parties prenantes qui ont contribué à réussir le pari de l'évaluation au sein de l'actuel Comité d'Orientation Stratégique (COS) de l'ANESM.

A travers ces modifications, la HAS pourrait ainsi évoluer, à l'instar du Ministère, vers une « **Haute Autorité des Solidarités et de la Santé** » ce qui leverait toute ambiguïté sur ses missions et ses champs de compétence.

C'est une véritable ouverture que propose ici le GNDA, parfaitement conforme aux orientations gouvernementales – notamment celles évoquées dans l'exposé des motifs de l'article 51. Il serait regrettable d'essayer, une nouvelle fois, un simple refus, dont les conséquences nous sembleraient considérables.

Le GNDA 2 novembre 2017

CONTACT :

Frédéric HOIBIAN
f.hoibian@adages.net
04.67.10.40.00

Marc MONCHAUX
marc.monchaux@araimc.org
04.42.04.26.41

Co-Présidents du GNDA

A propos du GNDA :

Depuis plus de 40 ans, le Groupement National Des Directeurs Généraux d'Associations du secteur éducatif, social et médico-social (GNDA), accompagne plus de 150 directeurs généraux dans leurs missions complexes d'animation et de coordination des établissements et services, de pilotage de projet et d'évaluation, de contrôle, de gestion et de management en lien avec les instances associatives. Le GNDA vise à faire vivre des espaces de rencontre, de réflexion, d'analyse et d'action afin de contribuer à construire les politiques sociales, à accompagner les changements, et adapter les services et les prises en charge des publics accueillis dans nos structures. Plus précisément notre groupement est représenté au sein de l'ANESM et à la Présidence du COS par M. André DUCOURNAU, Directeur général de l'ARSEA. Depuis 2005, M. Emmanuel FAYEMI, Directeur Général de l'ADSEA29, anime notre commission évaluation et préside la section enfance du COS.

¹ Rapport de l'IGAS : Le dispositif d'évaluation interne et externe des ESSMS : Bilan